

**RAPPORT
DU COMITÉ DE L'INFORMATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 21 (A/44/21)



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	6 - 16	2
A. Ouverture de la session	6	2
B. Election du Bureau	7	2
C. Admission de nouveaux membres	8	2
D. Organisation des travaux du Comité	9 - 15	3
E. Questions diverses	16	5
III. QUESTIONS DE FOND	17 - 62	5
a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information	17 - 31	5
b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication		7
c) Evaluation et suivi des efforts déployés et progrès accomplis par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication	32 - 64	7
IV. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION	63 - 64	13

ANNEXES

I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la session consacrée aux questions de fond	15
II. Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information	18

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité et le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc 1/, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité de l'information dans la résolution 34/182 de l'Assemblée et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité de l'information (résolution 35/201 du 16 décembre 1980). Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième session à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité 2/ et ses recommandations et confirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/169 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98, 40/164 A, 41/68 A et 42/162 de l'Assemblée). A sa quarante-troisième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité de l'information, confirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité par sa résolution 34/182 et prié le Comité de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session (résolution 43/60 A).

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité et à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité, portant ainsi à 73 le total des membres.

5. Le Comité est composé des Etats Membres suivants :

Algérie	Ghana	République démocratique
Allemagne, République	Grèce	allemande
fédérale d'	Guatemala	République socialiste
Argentine	Guinée	soviétique d'Ukraine
Bangladesh	Guyana	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Hongrie	Roumanie
Bénin	Inde	Royaume-Uni de
Brésil	Indonésie	Grande-Bretagne et
Bulgarie	Irlande	d'Irlande du Nord
Burundi	Italie	Singapour
Chili	Japon	Somalie
Chine	Jordanie	Soudan
Chypre	Kenya	Sri Lanka
Colombie	Liban	Togo
Congo	Malte	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Maroc	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mexique	Turquie
Cuba	Mongolie	Union des Républiques
Danemark	Niger	socialistes soviétiques
Egypte	Nigéria	Venezuela
El Salvador	Pakistan	Viet Nam
Equateur	Pays-Bas	Yémen
Espagne	Pérou	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Philippines	Zaire
Ethiopie	Pologne	Zimbabwe
Finlande	Portugal	
France	République arabe syrienne	

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

6. La séance d'organisation de la onzième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 6 mars 1989.

B. Election du Bureau

7. Conformément aux principes de la rotation géographique, le Comité a élu par acclamation les membres suivants du Bureau pour la période 1989-1990 :

Président : M. Orobola Fasehun (Nigéria)

Vice-Présidents : M. Gerhard Haensel (République démocratique allemande)
M. Peter Janus (Pays-Bas)
M. Mansoor Suhail (Pakistan)

Rapporteur : M. Ricardo Lagorio (Argentine)

C. Admission de nouveaux membres

8. Le Comité a souhaité la bienvenue aux représentants de la Hongrie, de l'Irlande et du Zimbabwe, nouveaux membres du Comité.

D. Organisation des travaux du Comité

9. Le Comité a adopté sans qu'il y ait d'objections l'ordre du jour et le programme de travail ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Déclaration du Président et de la Secrétaire générale adjointe à l'information.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Election du Bureau.
5. Questions de fond :
 - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
 - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

Dans le cadre de l'examen de ce domaine, des exposés écrits ou oraux seraient présentés sur les questions suivantes :

- i) Application de la résolution 43/60 A de l'Assemblée générale ainsi que des recommandations qui y figurent (par. 1), en ce qui concerne plus précisément les rapports demandés dans les recommandations 8 g) et h), 9 b), 11, 16, 17 et 15;
- ii) Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986, compte tenu de la résolution 42/211 du 21 décembre 1987 (résolution 43/60 A, par. 5);
- iii) Examen des activités d'information entreprises par des services du Secrétariat autres que le Département de l'information : étude sur la possibilité de regrouper et de coordonner l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, du point de vue notamment des incidences financières qui en résulteraient, ainsi que de l'impact sur l'efficacité du rôle du Département de l'information en tant que centre des activités dans ce domaine (résolution 42/162 A, par. 1, recommandation 12);
- iv) Nouvelle évaluation de l'impact de la publication Chronique de l'ONU. Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 42/162 A de l'Assemblée, paragraphe 1, recommandation 45.

c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (résolution 43/60 A, par. 1, recommandation 13).

6. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session (résolution 43/60 A, par. 6).

10. La onzième session du Comité de l'information s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 6 mars 1989 (séances d'organisation) et du 13 au 28 avril 1989 (séances consacrées aux questions de fond).

11. Le Comité était saisi des rapports ci-après :

a) L'impact de la Chronique des Nations Unies : enquête de 1988 (A/AC.198/1989/3);

b) Utilisation de techniques modernes par le Département de l'information (A/AC.198/1989/4);

c) Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (A/AC.198/1989/5);

d) Rapport intérimaire sur les fonctionnaires du Département de l'information occupant des postes soumis à la répartition géographique (A/AC.198/1989/6);

e) Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la politique et les pratiques d'apartheid (A/AC.198/1989/7);

f) Rapport sur l'examen des activités d'information entreprises par des services du Secrétariat autres que le Département de l'information (A/AC.198/1989/8);

g) Application de la recommandation 37 relative à l'information du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1989/9).

12. Le Comité de l'information a décidé de constituer un groupe de travail et de mener d'autres consultations officieuses par l'intermédiaire des porte-parole des groupes régionaux (Groupe des 77, Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, Groupe des Etats occidentaux et Japon, et Chine).

13. Les Etats Membres suivants ont participé à la session en qualité d'observateurs : Arabie saoudite, Angola, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Gabon, Guinée-Bissau, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Népal, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande et Yémen démocratique. Des représentants du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

14. Des représentants des institutions spécialisées ci-après étaient présente : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

15. En outre, des représentants de la Ligue des Etats arabes et des organisations non gouvernementales suivantes étaient présents : Association interaméricaine de la presse et Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

E. Questions diverses

16. Le Président a informé le Comité que le Népal avait demandé à être membre du Comité. Celui-ci a appuyé cette demande et a décidé de présenter cette candidature à l'Assemblée générale pour approbation.

III. QUESTIONS DE FOND

- a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

17. Lors du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats membres du Comité ci-après ou en leur nom : Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique (parlant également au nom de l'Allemagne, République fédérale d', du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie), Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe. Les observateurs de l'Angola, du Cap-Vert et de la Jamaïque ont fait des déclarations sur des sujets particuliers.

18. En ce qui concerne la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, de nombreux orateurs ont déclaré qu'ils appuyaient la promotion et l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et ont exprimé leur mécontentement devant les déséquilibres des courants d'information entre les pays développés et les pays en développement, indiquant qu'il fallait les corriger afin de permettre à ces derniers pays de participer activement aux activités de communication, ainsi qu'à la production et à la diffusion d'informations. Certains ont déploré le fait que l'information diffusée sur les pays en développement est perçue selon une perspective qui n'est pas toujours juste ni exacte.

19. A ce sujet, d'aucuns ont souligné qu'il ne fallait pas interpréter l'appel à un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication comme visant à censurer la presse ou à réglementer l'information.

20. Une délégation, prenant la parole au nom également de plusieurs autres, a souligné leur attachement aux principes fondamentaux de la liberté d'opinion et d'expression. Ces principes impliquaient le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser l'information et les idées au-delà des frontières : c'était un droit

fondamental énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La délégation a en outre déclaré que chacun devrait pouvoir bénéficier sans aucun obstacle ni censure de la liberté de l'information et de la recherche du savoir sous toutes ses formes et pouvoir avoir accès, dans un esprit de tolérance, à tous les points de vue sur les questions d'ordre politique, culturel et religieux. La liberté d'opinion, la liberté de la presse et le libre accès à l'information comptaient parmi les fondements les plus importants d'une société juste et démocratique.

21. Une autre délégation a été d'avis que, quelque importante que soit l'information pour la réalisation des autres droits de l'homme, la priorité devait être donnée à son importance intrinsèque, qui procédait de la notion fondamentale que les êtres humains naissent libres et ont droit de ce fait à la liberté personnelle de choix et à l'autonomie individuelle. Il a également été dit que les individus eux-mêmes déterminaient l'information dont ils avaient besoin et que le rôle des gouvernements était de créer les conditions favorables à la jouissance de cette liberté. Cette délégation a fait encore remarquer que la liberté d'information était une condition préalable essentielle à la jouissance de nombreux droits de l'homme et que, sans information concernant ces droits et sans la possibilité de lire et d'écrire librement des textes concernant ces droits ou d'en discuter, ils ne pouvaient que rester lettre morte. C'était pour cela que la liberté de l'information était qualifiée de pierre angulaire de toutes les libertés.

22. D'autres intervenants ont indiqué que l'instauration d'un nouvel ordre mondial revêtait pour eux une grande importance et exprimé leur appui aux pays qui s'efforcent de corriger les déséquilibres dont souffrent les courants d'information. Certains ont souligné la nécessité d'adopter une nouvelle approche de l'information afin de garantir la diffusion d'informations équilibrées et fiables servant les intérêts de toutes les nations. D'autres ont dit que leur pays était prêt à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de diffusion d'informations et à coopérer avec eux dans leurs efforts visant à progresser dans les domaines économique et social, et notamment dans le domaine de l'information.

23. De l'avis de certaines délégations, le nouvel ordre mondial devait se fonder sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats; en diversifiant leurs sources d'information et en assurant le libre accès à l'information et sa libre diffusion, tous les Etats devaient en effet respecter la souveraineté des autres Etats et les choix de leurs peuples, ainsi que leurs valeurs sociales et leurs traditions culturelles. Ces principes devaient contribuer à réduire les inégalités existantes.

24. Une délégation a proposé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, à l'issue de laquelle les participants devraient adopter une charte spéciale ou un programme d'action dans le domaine des communications internationales afin de contribuer au renforcement des tendances positives de la situation politique mondiale.

25. De nombreuses délégations ont estimé que l'Unesco avait un rôle crucial à jouer concernant le redressement des déséquilibres existants; elles ont noté avec satisfaction que l'organisation poursuivrait ses efforts en vue de renforcer les infrastructures des pays en développement en matière de communications dans le cadre de son Programme international pour le développement de la communication et demandé d'appuyer son action dans ce domaine. Certaines ont dit que les pays industrialisés devraient contribuer davantage au Programme. Quelques-unes ont

demandé un renforcement de la coopération entre le Département de l'information et l'Unesco afin d'encourager les efforts actuels visant à améliorer les flux d'informations en provenance des pays en développement.

26. D'aucuns ont exprimé l'espoir que les pays développés reconnaîtraient non seulement la nécessité d'accroître substantiellement leur contribution à la mise en place des infrastructures nécessaires dans les pays en développement mais aussi celle de prendre des mesures afin de faciliter l'accès aux technologies avancées et autres systèmes de communication, de sorte que la vaste majorité des peuples de ces pays puissent faire entendre sa voix et contribuer à une interaction équitable dans les échanges internationaux d'information.

27. De nombreux membres ont mentionné la nécessité de mettre en place des programmes de formation et d'assistance pour renforcer l'équité et l'égalité dans les courants d'informations.

28. Une délégation a indiqué que l'ONU elle-même pourrait prendre l'initiative, en assurant l'accès à ses systèmes d'information. L'accès des pays en développement à ses bases de données contribuerait sans aucun doute à leur développement général.

29. Une autre délégation a estimé que le Département devrait coordonner les programmes de coopération offerts par les pays développés afin de réduire l'écart technologique qui les séparait des pays en développement.

30. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de la coopération entre le Département de l'information et le Pool des agences de presse des pays non alignés. De nombreux représentants ont souligné l'importance de la coopération avec le Pool et son organe de radiodiffusion - l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés - et ont instamment prié le Département de l'étendre à d'autres organismes tels que Eco-Pool. Il fallait renforcer les infrastructures sous-régionales et régionales en matière de communication par des mesures concrètes basées sur l'autonomie collective. Il a été suggéré que le Département suive les réunions du Mouvement des non-alignés et de ses organisations régionales pour parvenir à un système d'information plus large et meilleur.

31. Les participants ont généralement souligné la nécessité de parvenir à un consensus. De nombreuses délégations ont appuyé la proposition du Président tendant à diviser les recommandations du Comité en deux parties - l'une traitant du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et l'autre des travaux du Département de l'information. Les délégations qui sont intervenues sur cette question ont estimé que cela permettrait au Comité de sortir de l'impasse, de s'orienter sur une voie plus dynamique et de progresser, et que le Département devrait être informé par des mandats clairement définis qui auraient une force plus grande s'ils étaient unanimes.

- b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
- c) Evaluation et suivi des efforts déployés et progrès accomplis par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication

32. Les délégations ont généralement accueilli avec satisfaction le compte rendu détaillé fait par la Secrétaire générale adjointe à l'information concernant les travaux du Département. Se référant au rapport du Secrétaire général sur l'application de la recommandation 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies concernant les activités d'information (A/AC.198/1989/9), certaines délégations ont exprimé leur appui aux efforts de restructuration, espérant qu'ils permettraient au Département de s'acquitter plus efficacement de ses tâches prioritaires et de ses autres responsabilités. D'autres délégations ont néanmoins fait observer que, maintenant que la restructuration était pratiquement terminée, il fallait examiner avec soin la question de savoir si la nouvelle structure était réellement plus efficace que la précédente. Une délégation, se référant à un projet de rapport que préparait le Corps commun d'inspection, a demandé que le Département analyse ses recommandations et présente un rapport détaillé à ce sujet à l'Assemblée générale.

33. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'initiative prise par la Secrétaire générale adjointe de consulter des représentants de divers groupes régionaux avant le véritable début de la session de fond afin de déterminer les moyens les plus appropriés d'accroître l'efficacité des travaux du Département.

34. En ce qui concerne les activités du Département, de nombreuses délégations se sont félicitées des efforts qu'il déployait pour se montrer à la hauteur de sa tâche, face aux divers faits politiques importants survenus après la session précédente du Comité. D'aucunes ont notamment félicité le Service des médias/Haute direction de la qualité et de la rapidité des services d'information qu'il fournissait aux représentants de la presse et aux délégations des Etats Membres. Un représentant a indiqué que l'activité de la Section des visites méritait une mention particulière.

35. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'enquête effectuée pour déterminer l'impact de la Chronique des Nations Unies (A/AC.198/1989/3) et les recommandations qu'il contient. Un représentant a indiqué que le Département souhaiterait peut-être faire de la Chronique une publication mensuelle pour assurer sa livraison en temps opportun, lui demandant de faire preuve de vigilance sur les questions de personnel et en ce qui concerne l'édition de la publication.

36. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts déployés par le Département pour s'acquitter de ses mandats. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les activités d'information ayant trait à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine (A/AC.198/1989/5), d'aucunes ont souligné le rôle essentiel du Département dans la promotion des objectifs de l'ONU à ce sujet. Il lui a été demandé instamment de continuer à concentrer son attention sur les domaines qui préoccupent particulièrement les Etats Membres : l'élimination de l'apartheid, le droit des peuples à l'autodétermination et à la décolonisation, la Namibie, la Palestine, la promotion des droits de l'homme, la paix et la sécurité internationales, l'établissement et le maintien de la paix, le désarmement, le développement économique et social, la dette extérieure et le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. De nombreuses délégations ont souligné que le Département devait maintenir l'indépendance de ses produits et, le cas échéant, signaler les divergences d'opinion, de manière à diffuser des informations objectives sur les problèmes qui préoccupaient l'Organisation. Un représentant a estimé que le Département devait se concentrer sur les activités de l'ONU au lieu de fournir des informations sur toute question qui était examinée dans le monde.

37. En ce qui concerne les activités du Département ayant trait à la politique et aux pratiques d'apartheid, qui sont décrites dans le document A/AC.198/1989/7, les délégations qui sont intervenues sur cette question se sont déclarées satisfaites de la manière dont il en rendait compte et lui ont demandé de les intensifier. Une délégation a noté avec satisfaction les mesures prises par le Département pour réactiver le Groupe de la radio, compte tenu des préoccupations exprimées en 1988. Une autre a noté avec appréciation le rétablissement de programmes en langue afrikaans, les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe à l'information pour développer les capacités d'information des Etats de première ligne et autres Etats indépendants et la décision prise tout dernièrement par le Département d'envoyer une mission d'enquête en Afrique afin d'analyser l'efficacité de ses programmes radiophoniques anti-apartheid.

38. Pour ce qui est des activités touchant la Namibie, on a félicité le Département de ses activités et de ses produits d'information concernant le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. On a suggéré de publier des posters et autres matériaux imprimés dans toutes les principales langues de la Namibie comme l'ovambo, l'herero et le nama, outre l'anglais et l'afrikaans. On a également recommandé que le Département de l'information intensifie ses activités touchant la Namibie, et utilise en particulier des émissions radiodiffusées pour faire savoir à la population que des élections libres et régulières seraient organisées en Namibie et pour mettre un frein aux campagnes de désinformation de l'Afrique du Sud.

39. Plusieurs délégations ont parlé de l'importance des programmes radio du Département dans leur région. Dans ce contexte, les représentants des pays de langue portugaise se sont inquiétés de l'avenir des programmes radiodiffusés du Département en portugais et exprimé l'espoir que les arrangements existants seraient maintenus.

40. Une délégation s'est inquiétée de la réduction des programmes radio enregistrés dans des langues non officielles, ce qui avait gravement entravé l'information dans des pays en développement comme l'Indonésie. Une autre délégation a demandé au Département de prendre immédiatement des mesures pour reprendre les programmes enregistrés en ourdou qui, a-t-elle noté, avaient été interrompus unilatéralement il y a quelque temps.

41. Une autre délégation encore a appelé l'attention sur le fait qu'il semblait que le Département de l'information accorde moins d'attention au russe. Cette délégation s'est déclarée quelque peu perplexe devant le fait qu'à la suite de la réduction de postes, l'intégralité du programme de travail dans ce domaine avait été confiée à un fonctionnaire de la classe P-2, ce qui, à son avis, mettait le russe dans une position désavantagée par rapport à d'autres langues officielles de l'ONU.

42. Une délégation a exprimé l'espoir que le Département organiserait des réunions d'information régionales dans le monde arabe; elle a également demandé que l'on développe les programmes touchant la région arabe.

43. Une délégation s'est inquiétée du fait que l'on demande au Département de cesser toute action concernant l'élimination de certains programmes. A son avis, il ne faudrait pas empêcher le Département d'éliminer des programmes si ceux-ci ne s'inséraient pas dans la nouvelle structure approuvée par l'Assemblée générale. Cette délégation pensait également que l'on ne devrait reprendre certains programmes radio enregistrés que si la demande de tels programmes était approuvée.

44. Plusieurs délégations ont énergiquement appuyé l'idée de renforcer les centres d'information des Nations Unies, qui représentaient une partie importante des activités du Département. L'une des suggestions était que ces centres devraient encourager les échanges directs de communications avec les médias, les établissements d'enseignement et les ONG locaux. Une autre délégation a suggéré que les centres d'information devraient mener des programmes communs de diffusion d'information et de promotion professionnelle à l'intention de journalistes et de coopération avec les gouvernements. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites des mesures prises pour réorganiser et redéfinir les centres d'information. Ces délégations espéraient qu'à mesure que les activités des centres s'inséreraient davantage dans les travaux du Département de l'information, on en augmenterait les ressources, y compris les ressources techniques comme la modernisation du matériel des bureaux locaux. Quelques délégations ont exprimé des réserves sur les rapports entre les centres d'information des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elles ont souligné qu'il importait que les centres d'information fonctionnent en tant qu'entités indépendantes faisant partie intégrante du Département de l'information. Une délégation a exprimé de graves doutes quant à faire combiner aux représentants résidents du PNUD leurs fonctions avec la gestion des centres d'information des Nations Unies. Cette délégation a fait observer que, s'il était vrai qu'il demeurait des problèmes financiers, réduire le rôle du Département chez les Etats Membres n'était pas la solution à la crise financière. Une autre a mentionné l'intention de partager les locaux et a appuyé l'opinion d'autres orateurs, selon laquelle il fallait maintenir l'autonomie des moyens et des objectifs comme base du bon fonctionnement des centres d'information.

45. Certaines délégations ont estimé que le Département devrait d'ores et déjà mener les préparatifs nécessaires pour établir un centre d'information en Namibie lorsque celle-ci aura accédé à l'indépendance.

46. D'autres délégations ont estimé que le Département devrait réactiver le centre en El Salvador.

47. Une délégation, intervenant sur la question de la redéfinition et de la régionalisation des centres d'information, a fait observer que les préoccupations financières ne devaient pas être le facteur décisif pour le transfert de personnel et la fermeture des centres. Elle a recommandé que l'on garde notamment les objectifs ci-après à l'esprit : l'importance de la population desservie par les centres, la situation géographique du pays intéressé, l'existence de communications entre le centre et ses bureaux extérieurs et les rapports entre le centre et les autorités, les ONG et les médias du pays hôte. Une autre délégation a demandé instamment que l'on renforce les centres d'information dans les pays en développement, en particulier les pays les moins développés, afin de refléter l'importance que ces pays attachaient à l'ONU et à sa contribution au développement des pays et des peuples du tiers monde.

48. Plusieurs délégations ont appuyé l'avis selon lequel il était essentiel que le Département coopère avec les pays en développement dans le domaine de l'information, en particulier par l'intermédiaire de son programme de formation à l'intention des speakers et des journalistes. Une délégation a exprimé l'avis que le programme de formation devrait faire davantage qu'organiser des tables rondes. Une autre a suggéré que le Département envisage d'identifier de nouvelles formes de coopération aux niveaux régional et sous-régional pour la formation de professionnels des médias. Une autre encore a recommandé d'élever le niveau et la qualité des séminaires, colloques, conférences et réunions de travail organisés dans le cadre du programme de formation compte dûment tenu des besoins des pays en

développement. A cet égard, une délégation a informé le Comité que, chaque année, son Académie diplomatique offrait un séminaire à l'intention de journalistes où, entre autres choses, les participants discutaient des principales questions d'actualité internationale et des activités de l'ONU, et s'est déclarée disposée à examiner avec le Département de l'information la possibilité d'encourager la participation de journalistes d'autres pays de la région. Une autre délégation a proposé par contre que le Département de l'information laisse la question de la formation aux écoles professionnelles de journalistes. Le Département n'était pas équipé pour former des journalistes, il devrait en revanche informer les journalistes formés sur l'Organisation des Nations Unies. Une autre délégation a été heureuse de noter que le Département de l'information avait commencé d'étudier la possibilité d'obtenir un appui extérieur pour élargir son programme de formation. Cette délégation a exprimé l'espoir que des ressources extra-budgétaires seraient engagées à cette fin, ce qui à son tour aiderait à renforcer les médias.

49. Plusieurs délégations se sont inquiétées du fait que le Département ne disposait pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter de son mandat et ont demandé instamment qu'on les lui assure. En particulier, se référant au rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de techniques modernes par le Département (A/AC.198/1989/4), l'avis a été exprimé que l'introduction de nouvelles technologies pour améliorer ses travaux devrait être pleinement appuyée. Une délégation a suggéré que le Comité établisse un petit groupe qui informerait les Présidents du Comité du programme et de la coordination, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission des besoins du Département. Il a également été dit que les présidents d'autres comités devraient participer aux travaux du Comité de l'information.

50. Se référant au rapport intérimaire sur les fonctionnaires du Département de l'information occupant des postes soumis à la répartition géographique (A/AC.198/1989/6), plusieurs membres du Comité ont prié instamment le Département de tenir compte du principe de la répartition géographique équitable des postes, en particulier aux niveaux supérieurs. D'autres ont souligné qu'il fallait assurer non seulement une répartition géographique équitable mais aussi une représentation équitable par sexe, en particulier lorsqu'il s'agissait de promotions et de nominations à des postes supérieurs. Une autre délégation s'est inquiétée de voir une diminution de la représentation du Groupe des pays d'Europe orientale, en particulier de l'Union soviétique. Cette délégation a exprimé l'espoir que l'on tiendrait compte du principe de la répartition géographique équitable lorsque l'on pourvoirait à des postes vacants. Certaines délégations ont fait observer qu'il y avait peu de personnel venant des Caraïbes. Une délégation s'est inquiétée du nombre limité des effectifs venant d'Asie et du Pacifique. Une autre a exprimé l'avis qu'appliquer le principe de la répartition géographique équitable ne devrait se faire qu'à l'échelle du Secrétariat dans son ensemble et non dans tel ou tel département en particulier. Imposer de telles restrictions aux divers départements était contraire aux principes énoncés dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

51. Certaines délégations ont été d'avis que le Département devrait organiser des séminaires pratiques pendant les sessions du Comité de l'information.

52. Présentant des observations sur le rapport touchant l'examen des activités d'information entreprises par des services du Secrétariat autres que le Département de l'information (A/AC.198/1989/8), plusieurs délégations se sont déclarées en faveur de l'idée de regrouper toutes les activités d'information au sein du Département et ont dans l'ensemble approuvé l'intention du Secrétaire général

d'entreprendre une autre étude sur le sujet en 1992. Une délégation a demandé une coopération plus étroite entre le Département et d'autres départements et institutions spécialisées, y compris une planification commune du budget à des fins d'information.

53. Présentant des observations sur les travaux du Comité lui-même, quelques délégations ont été d'avis que le Comité devrait consacrer moins de temps aux débats politiques et s'attacher davantage aux directives à l'intention du Département de l'information dont la tâche était de diffuser l'information au monde. D'autres ont estimé que le Comité devrait se limiter lorsqu'il présentait des demandes au Département sur des sujets précis, car elles risquaient d'entraver l'efficacité de ses travaux. Une délégation a proposé d'effectuer sous les auspices du Président une étude sur l'information, qui pourrait être utilisée comme base pour les futurs travaux du Comité. D'autres délégations ont réitéré une proposition faite à la session précédente tendant à établir un groupe d'experts comprenant des représentants des groupes régionaux et de la Chine, qui se réunirait entre les sessions du Comité.

54. Une délégation a demandé au Département de l'information d'accorder une plus grande attention aux questions de paix et de désarmement et a suggéré qu'il organise davantage de séminaires et colloques spécifiquement sur le rôle des médias dans le renforcement des tendances positives actuelles dans les affaires internationales.

55. A la fin du débat, la Secrétaire générale adjointe à l'information a donné des informations supplémentaires sur les travaux du Département et a répondu à des questions spécifiques posées par les délégations. Elle a remercié les nombreuses délégations qui avaient commenté de façon favorable les travaux et le fonctionnement du Département durant l'année écoulée, et a noté que cette approbation était un encouragement pour le personnel, qui avait fait un excellent travail en dépit de difficultés et d'obstacles énormes.

56. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, elle a souligné l'intention du Département de défendre, voire de renforcer, leur rôle et leurs mandats, en améliorant leurs méthodes de travail et leur efficacité par des mesures telles que l'introduction de techniques modernes. L'accord préliminaire conclu quant à la coopération future entre le Département et le PNUD devait être mis à l'épreuve pendant un an avant que des changements soient apportés à leurs relations sur le terrain. Pour ce qui était de la nécessité, mentionnée par certains, de préparer la mise en place d'un centre d'information en Namibie indépendante, elle a dit que le Département serait tout à fait disposé à présenter un plan détaillé et concret, qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, après des consultations avec le Gouvernement de la nouvelle nation.

57. Faisant référence au programme du Département pour la formation de journalistes radio et autres, originaires de pays en développement, elle a souligné que les candidats devaient avoir une certaine expérience professionnelle et une certaine formation dans leur branche. Le Département n'avait pas la prétention de jouer le rôle d'une école professionnelle et n'entendait pas faire double emploi avec l'Unesco dans ce domaine. A la question de savoir si le Département pourrait coordonner les programmes de coopération entre les pays développés et en développement ou entre les pays en développement eux-mêmes dans les domaines liés à l'information, elle a répondu qu'il serait important de réduire les doubles emplois entre diverses entités du système des Nations Unies. Il valait mieux que de tels programmes fussent menés à bien avec le Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco ainsi qu'avec les programmes correspondants de l'Union internationale des télécommunications.

58. A propos de la coopération entre le Département et le Pool des agences de presse des pays non alignés, elle a fait remarquer que le Département avait collaboré avec le Pool pendant sept ans en envoyant des dépêches quotidiennes à plus de 90 agences membres du Pool par l'intermédiaire du TANJUG à Belgrade. Des projets étaient en cours de réalisation pour rendre ces dépêches directement accessibles à plusieurs agences de presse régionales. Le Département était en train d'étudier la possibilité de collaborer avec l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés dans le cadre du service d'échange de programmes envisagé.

59. Etant donné les contraintes particulières imposées par la crise financière et, plus récemment, par la réduction des postes, la Secrétaire générale adjointe a dit que le Département avait dû recourir à diverses solutions de rechange pour la production de programmes radio dans des langues non officielles. Ces solutions comprenaient la production locale par du personnel du centre d'information, le recrutement de producteurs indépendants, soit localement soit au Siège, ou encore des accords spéciaux conclus avec les organismes de radiodiffusion. Elle a souligné qu'il n'y avait pas eu de réduction des prestations en portugais et qu'une telle réduction n'était pas envisagée.

60. Elle a fait remarquer que les problèmes rencontrés dans la production des publications du Département ne seraient pas totalement résolus tant que le Département n'entreprendrait pas - et son intention était de le faire le plus vite possible - une étude exhaustive de toutes les publications du Département dans le but d'éviter les redondances, de définir et de cibler le public et de prendre en compte des techniques qui fussent à la fois novatrices et pratiques. En ce qui concerne la couverture des réunions par la presse, elle a réaffirmé que le Département avait l'intention de poursuivre ses efforts afin de fournir ce service, qui était une activité d'information importante. L'objectif, sous réserve des ressources disponibles, était de couvrir totalement toutes les réunions dans les deux langues de travail.

61. A propos de l'organisation de séminaires pratiques, elle a dit que le Département avait l'intention de continuer les tables rondes de rédacteurs et autres rencontres afin de sensibiliser le public aux objectifs et activités des Nations Unies.

62. Sur la question de la répartition géographique des postes, elle a indiqué que, même si les fourchettes souhaitables fixées par l'Assemblée générale étaient censées s'appliquer au Secrétariat dans son ensemble, elle était elle aussi d'avis qu'il était essentiel pour le Département que la répartition géographique du personnel soit la meilleure possible. Les déséquilibres existants seraient pris en compte pour les améliorations à apporter à l'avenir, à la fois par la promotion du personnel en place et par le recrutement quand l'occasion s'en présenterait.

IV. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

63. Comme il est indiqué au paragraphe 12, le Comité de l'information a constitué un groupe de travail et mené d'autres consultations officieuses par l'intermédiaire des porte-parole des groupes régionaux et de la Chine. Aux fins de ces consultations, tous les groupes régionaux et la Chine sont convenus de travailler sur la base de deux documents présentés par le Président : celui-ci avait tiré des extraits de l'annexe VII 4/ au rapport présenté par le Comité à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et inclus dans le premier document les questions relatives au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et dans le second des questions relatives au mandat du Département de l'information.

64. Au cours des consultations officielles menées par les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine, des progrès ont été réalisés sur un certain nombre de questions, tandis que d'autres sont restées sans solution. Les documents préparés par le Président et modifiés à la suite des négociations entre les porte-parole des groupes régionaux et la Chine ont été distribués à toutes les délégations. Certaines d'entre elles ont exprimé le souhait de soumettre ces documents à leurs autorités nationales pour en recevoir des instructions. Certaines souhaitaient voir annexer les documents au rapport, tandis que d'autres s'y opposaient. Le Comité a recommandé que les documents soient inclus dans les négociations pendant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe.

2/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); *ibid.*, trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); *ibid.*, trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); *ibid.*, trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); *ibid.*, quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); *ibid.*, quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); *ibid.*, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21).

3/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

4/ Ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21).

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la session consacrée aux questions de fond

Puisque c'est la première fois que je préside une session de fond du Comité, je voudrais affirmer une nouvelle fois que tous les membres du Bureau, et moi-même en particulier, collaboreront avec chaque membre du Comité, avec la Secrétaire générale adjointe, Mme Sévigny, et avec le personnel du Département de l'information pour en assurer le succès.

Dans mon discours inaugural au Comité en mars, j'ai déjà rendu hommage à mon infatigable prédécesseur espagnol, M. Barrios. J'ai également exprimé ma gratitude à tous les membres du Comité pour m'avoir élu. Les autres membres du Bureau élus en même temps connaissent à fond les questions traitées par le Comité. Nous essaierons tous ensemble de vous servir au mieux de nos capacités.

Il y a 10 ans, l'Assemblée générale a pris une décision historique concernant le mandat du Comité de l'information. La communauté mondiale unanime a chargé le Comité de revoir les politiques et activités des Nations Unies en matière d'information, et d'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

Le troisième volet du triple mandat du Comité de l'information a traité au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ce nouvel ordre vise à promouvoir la démocratisation des mécanismes globaux d'information, à renforcer l'infrastructure de communication dans les pays en développement et à encourager la libre circulation ainsi qu'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information. Il vise aussi à promouvoir et renforcer les diverses cultures de notre monde.

Dix ans après l'adoption de ce document historique, notre comité est toujours occupé à définir - et on pourrait malheureusement dire que c'est l'impasse - un concept qui était pourtant bien accepté et bien compris en 1979.

Dix ans après l'accord sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les pays en développement sont encore à la traîne pour ce qui est de l'acquisition, de l'utilisation et de la production de techniques de communication modernes. La dette de nombreux pays en développement les a même empêchés d'entretenir comme il le faudrait l'infrastructure de communication qu'ils ont déjà.

Les pays en développement ont sans aucun doute besoin d'aide pour mettre sur pied ou renforcer des réseaux et des systèmes du genre de ceux que les pays développés considèrent comme allant de soi. Cette aide devrait être donnée comme signe tangible de soutien au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Le Département de l'information, l'Unesco et tous les Etats Membres ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation du nouvel ordre. Des efforts multilatéraux complétés par des accords de collaboration bilatéraux sont encore nécessaires afin de combler le fossé de plus en plus large qui sépare les pays développés et les pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication.

Notre monde est le témoin aujourd'hui de changements profonds et encourageants dans les relations entre les Etats. Les instruments anciens et éprouvés de négociation, de conciliation et de compromis ont retrouvé leur force et, parallèlement, notre organisation, a retrouvé sa position centrale dans la gestion et le règlement des conflits.

Le Département de l'information a pour tâche principale d'informer les peuples de tous les aspects des activités de l'Organisation. Il y a quelques jours, les 11 et 12 avril, nous avons été invités à une présentation, organisée par le Département, de tout l'éventail de ses activités. Je ne peux que le féliciter de ses efforts. Il devrait continuer à faire connaître la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la campagne contre l'apartheid, à la lutte pour l'indépendance de la Namibie, à la lutte du peuple palestinien pour un Etat à lui, aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la condition de la femme, au désarmement et aux remèdes contre la crise économique et sociale à laquelle se trouvent confrontés les pays en développement.

Ce sont là des questions traditionnellement prioritaires à l'Organisation des Nations Unies. Mais le Département a besoin de plus de ressources pour faire parvenir des messages à leur sujet aux populations du monde entier. Une partie de notre tâche en tant que membres du Comité est donc de veiller à ce qu'il n'y ait pas de diminution des ressources allouées à ces questions. Nous devrions même nous efforcer d'accroître les moyens octroyés au Département de l'information pour que celui-ci puisse véritablement remplir son mandat.

La question des ressources du Département, celle de ses instruments de communication et de nombreux autres aspects de ses travaux seront abordés lors de notre discussion. Nous devons donner au Département des lignes directrices claires et lui assurer les moyens nécessaires.

Une décennie nous sépare du XXI^e siècle et d'un nouveau millénaire. Notre attention devrait par conséquent se tourner plus que jamais vers l'avenir à court et à long terme des Nations Unies et des services chargés de les faire connaître, le Département de l'information.

Tout devenant dans notre monde de plus en plus étroitement lié au travers de la technologie, nous devons penser à préparer une nouvelle génération pour qu'elle échappe aux fléaux que sont le racisme, la guerre, la course aux armements, la destruction de l'environnement, la drogue et l'exploitation des individus. Nous devrions inculquer à nos jeunes le sens des grandes valeurs partagées que sont la paix, l'égalité des races et des sexes, la protection de l'environnement et le désarmement global.

Le Département de l'information a un rôle vital à jouer dans la formation des futurs dirigeants de notre monde. Il devrait commencer à élaborer des programmes destinés à la jeunesse pour la sensibiliser et lui faire prendre conscience de façon globale de problèmes communs et de solutions multilatérales possibles. Par ces programmes, l'Organisation des Nations Unies peut se faire reconnaître non seulement comme un forum où l'on discute de la paix mais aussi comme une organisation qui s'intéresse à l'avenir du monde.

Dans l'introduction à cette déclaration, j'ai fait allusion au consensus de 1979. Nous sommes de nouveau presque parvenus à un tel consensus l'année dernière, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. L'effet de ces négociations longues et ardues est encore trop frais dans les mémoires pour qu'il

soit nécessaire de le rappeler. Cependant, de nouveaux efforts s'imposent pour retrouver le consensus perdu. Il faudra de la compréhension, de la souplesse et un esprit de compromis de la part de toutes les nations et de tous les groupes. Un accord consensuel sur les recommandations du Comité renforcera l'aptitude du Département de l'information à s'acquitter de son mandat.

ANNEXE II

Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information

C'est un privilège que de souhaiter la bienvenue aux membres du Comité de l'information à cette session, la onzième du Comité et la troisième à laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole. Je tiens d'abord à vous assurer que mes collègues du Département de l'information et moi-même ferons tous ce qui est en notre pouvoir pour vous faciliter la tâche.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais rendre compte des activités du Département de l'information pour l'année qui vient de s'écouler, y compris de l'état d'avancement des réformes entreprises il y a deux ans; je voudrais également répondre à des demandes spécifiques formulées par l'Assemblée générale à l'intention du Secrétariat à sa quarante-troisième session dans la résolution 43/60 A sur les questions relatives à l'information.

La période écoulée depuis la dernière session de fond du Comité a été mémorable et positive pour l'Organisation des Nations Unies. Les événements intervenus dans l'arène politique ont donné à notre organisation une image positive, qui contraste fortement avec le climat négatif, le défaitisme et les idées noires des années précédentes. Pour ce qui est de l'information, je suis fière de pouvoir dire que les activités et les réalisations du Département de l'information ont, grâce aux efforts de son personnel, accru le crédit de l'Organisation.

L'année dernière, guidés en cela par le Secrétaire général, nous avons mis l'accent sur la recherche et le maintien de la paix. Le Département était très bien préparé - en dépit d'obstacles majeurs sur lesquels je reviendrai plus tard - à traiter d'une série d'événements positifs intervenus dans un certain nombre de conflits régionaux et à gérer de façon efficace un certain nombre d'événements médiatiques. Les membres du Comité auront vu sans aucun doute les divers dossiers de presse concernant des événements tels que la signature des accords sur l'Afghanistan et le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, l'octroi du prix Nobel pour la paix aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, le lancement de l'Opération Salaam, pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont fait bénéficier les Nations Unies d'une couverture médiatique très complète et positive. Celle-ci n'aurait certes pas été possible sans les événements eux-mêmes; mais il ne fait aucun doute pour moi que notre capacité de fournir aux médias des informations générales intelligentes et opportunes sous forme imprimée, de documents audio ou vidéo, de films et de photographies, et, bien sûr, sous forme de services adéquats techniques ou autres, aussi bien au Siège qu'à Genève, a nettement contribué à la bonne couverture de ces événements. Notre approche coordonnée et multimédias de certaines questions nous a permis de prévoir un certain nombre d'autres activités autour du thème de la recherche et du maintien de la paix.

Par bonne couverture, j'entends que l'on a rendu compte de façon exacte des activités des Nations Unies aux populations du monde entier, pour sensibiliser celles-ci aux succès remportés par l'Organisation et au potentiel de progrès qu'elle représente dans d'autres domaines, et donc, finalement, à son importance pour l'avenir de l'humanité.

La méthode retenue pour la réforme de nos activités d'information et de nos méthodes de travail s'est avérée dans ces cas fructueuse. Nous en avons des exemples dans d'autres domaines avec le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la visite de M. Gorbatchev au

Siège, le débat de l'Assemblée générale à Genève sur la question de Palestine, la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, et, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, une journée portes-ouvertes au Siège de l'ONU, qui ont été autant d'événements médiatiques majeurs.

Nous devons maintenant tirer profit de la dynamique créée par les événements de ces derniers mois pour poursuivre l'édification et la consolidation de notre bonne image de marque politique. C'est à cela que nous consacrerons nos efforts.

Je voudrais rendre compte du processus de restructuration au sein du Département de l'information, qui a précisément pour objectif d'améliorer notre capacité de répondre de façon plus efficace aux besoins de l'Organisation dans le domaine de l'information. Le Comité a devant lui, dans le document A/AC.198/1989/9, un rapport assez détaillé sur la mise en oeuvre de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, et plus particulièrement de la recommandation 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (connu par ailleurs comme le Groupe des 18). Ce rapport énumère les actions entreprises par le Secrétaire général à la suite de la recommandation 37 pour ce qui concerne la structure et l'organisation du Département. Permettez-moi de compléter ces informations en faisant quelques commentaires sur la façon dont ces structures fonctionnent maintenant.

Le nouveau Service des médias/Haute Direction a une fonction triple. Le premier volet de ses activités consiste à être le porte-parole du Secrétaire général. Pour cela, il doit organiser des réunions d'information journalières pour les correspondants et les attachés de presse des missions permanentes, accompagner le Secrétaire général dans ses voyages officiels à l'étranger et organiser ses interviews - il lui en a été demandé énormément l'année dernière.

Le Service apporte également son soutien aux hauts fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire général qui ont à traiter divers dossiers politiques, en particulier la Namibie, le conflit entre l'Iran et l'Iraq, l'Afghanistan, Chypre et le Moyen-Orient, ainsi qu'aux membres des bureaux d'organes intergouvernementaux. Parmi les services offerts par le Service, on trouve par exemple sa collaboration aux activités d'information liées au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie. Outre qu'il a participé à l'élaboration d'un dossier de presse pour le Département et à l'organisation de conférences de presse sur le sujet, le Service a détaché un de ses membres à Windhoek pour aider à mettre sur pied le service d'information du GANUPT.

Le Service offre d'autres services de soutien au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires, par exemple en analysant de façon spécifique la couverture médiatique de questions précises. Le Service a également fourni un porte-parole au Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et travaille en liaison étroite avec les présidents du Conseil de sécurité.

Un troisième aspect des activités du Service consiste à organiser les tables rondes de rédacteurs au Siège et à lancer des programmes d'activités externes destinés aux rédacteurs, dans diverses régions géographiques. Un exemple de ces tables rondes auquel j'ai déjà fait allusion : la Table ronde - très réussie - des rédacteurs francophones tenue au Siège du 11 au 13 octobre 1988, à laquelle quelque 20 correspondants de haut niveau de pays francophones africains, européens et asiatiques et du Canada ont été mis au courant pendant trois jours de toutes les questions d'actualité, par des hauts fonctionnaires de l'ONU. Une autre table ronde est prévue en 1990 pour des rédacteurs d'Asie.

Dans le cadre de son programme d'activités externes, des membres du Service profitent de leurs voyages officiels pour rencontrer des rédacteurs et des journalistes éminents. Le Service joue aussi un rôle central dans la coordination des relations avec la presse à des occasions telles que des visites de chefs d'Etat.

Le Service de la direction des projets et de la promotion est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets d'information multimédias, ainsi que des actions visant à faire mieux connaître et comprendre les sujets prioritaires et les manifestations spéciales de l'Organisation des Nations Unies définis par l'Assemblée générale. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la plus grande initiative du Département a consisté à attirer davantage l'attention sur l'action du Secrétaire général pour la recherche de la paix et, à la lumière du prix Nobel pour la paix 1988 octroyé aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, à mettre davantage l'accent sur cette activité capitale de l'Organisation.

En septembre dernier, à Tokyo, en collaboration avec Yomiuri Shimbun, un groupe éminent de responsables politiques, de journalistes et de chercheurs a examiné la politique de recherche et de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le Département a produit en parallèle deux films de 26 minutes sur les mêmes sujets.

En liaison avec la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix, un dossier de presse complet et une affiche ont été produits et distribués dans le monde entier, et plus particulièrement à New York, Stockholm et Oslo.

Un de nos domaines d'activité prioritaires est celui de la politique et des pratiques de l'apartheid. Le Comité est saisi, dans le document A/AC.198/1989/7, d'un rapport sur les diverses activités du Département en la matière, aussi bien au Siège que sur le terrain. En 1988, le Département a poursuivi son étroite collaboration avec le Centre contre l'apartheid. Ces efforts se sont notamment traduits par le colloque intitulé "La culture contre l'apartheid" à Athènes en septembre. Le Département a coproduit une vidéo de 26 minutes pour ouvrir le colloque, a assuré la pleine couverture des réunions par des communiqués de presse et a publié une plaquette résumant les conclusions. Des événements comme celui-là ont complété les reportages et les varia habituels de la radio et de la télévision des Nations Unies sur des activités visant à éliminer l'apartheid.

Un autre domaine prioritaire pour nous est celui du Moyen-Orient et de la question de Palestine. Le Comité remarquera un rapport écrit du Secrétaire général publié sous la cote A/AC.198/1989/5, qui résume les diverses activités du Département dans ce domaine durant l'année écoulée. Les rencontres de journalistes organisées dans diverses régions du monde et décrites aux paragraphes 16 à 19 du rapport ont été particulièrement fructueuses.

Le relèvement et l'effort de développement de l'Afrique ont constitué une partie importante du programme du Département en 1988. Le bulletin Afrique Relance, publié en anglais et en français, continue à être largement considéré comme le périodique de pointe en la matière. Une pochette d'information complète a été préparée et largement distribuée à l'occasion de l'examen à mi-parcours de cet important projet des Nations Unies.

L'année 1988 a été marquée par un grand nombre de programmes et de manifestations spécifiques, en sus de ceux qui ont été organisés à l'occasion du prix Nobel. Je n'en mentionnerai qu'un. Le Département a travaillé en liaison étroite avec l'UNICEF pour organiser la manifestation au Siège des Nations Unies au

cours de laquelle, à l'occasion de son soixantième anniversaire, Mickey, le personnage de dessin animé, a été nommé Emissaire itinérant auprès des enfants du monde entier. En guise de suivi, la Société Disney Educational Productions produit une vidéo sur les Nations Unies et l'UNICEF qui sera montrée à des dizaines de millions d'enfants à travers le monde.

En 1988 et durant les premiers mois de 1989, le Département a poursuivi ses efforts pour mobiliser l'opinion publique internationale sur le thème de la décolonisation et de l'autodétermination des peuples. L'élément nouveau le plus important dans ce domaine a été le lancement du processus d'accession à l'indépendance de la Namibie sous les auspices des Nations Unies. Tandis que le monde est témoin de la naissance d'une nouvelle nation en Afrique australe sous l'égide de l'Organisation, le Département de l'information s'emploie à fournir une information exacte et détaillée sur le pays aussi bien que sur le processus d'accession à l'indépendance. Il s'agit d'un effort en trois volets. Premièrement, il y a le programme d'information en Namibie du GANUPT lui-même, que le Département a contribué à mettre au point et qu'il appuie au Siège en produisant les produits spécifiques nécessaires au GANUPT et en détachant du personnel pour compléter les effectifs du GANUPT lui-même. Deuxièmement, le Département est chargé au Siège des activités visant à informer le monde des faits nouveaux concernant le GANUPT et, troisièmement, le Département continue à exécuter son propre programme d'activité lié à la Namibie, sous la direction du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Il procède constamment à des consultations avec le Conseil, afin d'ajuster et d'affiner le programme d'activité en fonction des événements.

Le Département de l'information a été appelé à s'occuper en 1988 de nombreuses questions liées au développement économique et social. Il a notamment travaillé en coopération étroite avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales en vue de faire connaître, par une pochette d'information et une série de réunions d'information dans diverses capitales, le quatrième rapport d'ensemble du Centre, intitulé "Les sociétés transnationales dans le développement mondial".

Le Département de l'information est le principal organisme responsable du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, initiative interinstitutions destinée à obtenir l'appui des populations des pays développés pour des projets de développement. Le Service de liaison a des bureaux à New York et à Genève, et s'attache avant tout à créer des réseaux d'organisations non gouvernementales pour appuyer le développement du tiers monde.

Le mois dernier, le Département de l'information, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a organisé une rencontre de journalistes juste avant l'ouverture de la quarante-cinquième session de la CESAP. La rencontre s'est avérée être un moyen exceptionnel de rehausser l'intérêt de la presse pour les activités et les besoins de la région en matière de développement. Une douzaine de rédacteurs, éditeurs et correspondants connus étaient réunis et ont eu l'occasion de s'entretenir avec des ministres et plusieurs hauts fonctionnaires de l'ONU sur des questions telles que la croissance démographique, l'environnement, les établissements humains et d'autres questions économiques et sociales se posant en Asie et dans le Pacifique.

Pour marquer le quarantième anniversaire, en 1988, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Département a coordonné une campagne multimédias pour laquelle toute une série de produits promotionnels ont été créés, dont un spot télévisé d'intérêt public, deux varia d'actualité pour la télévision

et une pochette d'information de base. Le Département a aussi obtenu l'appui de célébrités qui ont pris la parole pour défendre les droits de l'homme; il a aidé des organisations non gouvernementales à organiser des manifestations; les directeurs des centres d'information, outre leurs contacts normaux avec la presse, ont aidé les gouvernements à mettre sur pied des cérémonies en l'honneur des droits de l'homme, pris en charge des festivals de films, présidé des tables rondes, participé à des séminaires universitaires et patronné des expositions. Une série de manifestations importantes ont été organisées partout dans le monde, y compris à Paris - où la Déclaration avait été adoptée - où le Secrétaire général lui-même a pris part à des activités coordonnées par notre centre d'information.

Depuis son lancement en 1987, le programme annuel de formation à la prise de parole en public organisé par le Département a préparé plus de 80 hauts fonctionnaires et cadres moyens de l'ONU aux techniques d'intervention en public. Le programme est conçu pour aider les orateurs à présenter les grandes questions concernant les Nations Unies de façon plus efficace. Un de ses objectifs principaux est d'établir un fichier d'orateurs de l'ONU qui soient bien entraînés et qui puissent être appelés à prendre la parole au Siège ou ailleurs afin de convaincre le public de soutenir durablement l'Organisation.

Le programme consiste en sessions de formation intensive d'une journée et comprend des exercices enregistrés sur vidéo, des modèles d'écriture de discours et des méthodes pour traiter les questions et réagir en situation. Quinze hauts fonctionnaires et 12 autres membres du personnel ont participé à quatre sessions pilotes en 1987. Cinquante-cinq fonctionnaires ont participé au stage organisé en 1988. Cette année, 60 personnes environ devraient y prendre part. Les participants comprennent des membres du Secrétariat de l'ONU ainsi que des représentants d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies tels que l'UNICEF, le FNUAP, UNIFEM, le PNUD et l'UNRWA.

La Division de la production écrite et audio-visuelle est responsable, au Siège et à Genève, des documents radio et vidéo, des photos, des communiqués de presse, des publications ainsi que des services techniques et autres nécessaires aux médias électroniques et imprimés; elle a couvert de façon efficace, en coopération avec les autres divisions du Département, les événements médiatiques de 1988 dont j'ai déjà parlé. Ceci, bien sûr, s'est ajouté aux produits sur tous les aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies, depuis la recherche de la paix et le maintien de la paix jusqu'aux effets de la guerre nucléaire sur l'environnement en passant par la crise de la dette. La Division a par exemple coproduit un film documentaire sur le relèvement de l'Afrique en anglais, français et espagnol, et est en train d'achever un film sur les personnes handicapées.

Je voudrais profiter de cette occasion pour mentionner des réclamations de la part des délégations et des médias pour que la couverture de quasiment toutes les réunions se fasse dans les deux langues de travail. Le Département pourra, avec des ressources supplémentaires adéquates, offrir ce service qu'il considère être une activité d'information importante.

Nous poursuivrons nos échanges d'information avec le pool des agences de presse des pays non alignés, et nous sommes en train de travailler à renforcer ces liens. Après de longues consultations avec une série d'agences de presse de pays non alignés, je suis heureuse de pouvoir dire que l'on s'apprête à transmettre des dépêches des Nations Unies, en anglais et en français, à cinq agences centrales de presse d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ces agences joueraient le rôle de relais pour la diffusion des informations provenant de l'ONU par un réseau

d'agences de presse et de médias avec lesquels elles sont en contact dans leurs régions respectives. Nous devrions être en mesure de donner au Comité plus de détails sur ce projet lors de la session de l'année prochaine.

La Division est constamment à la recherche de possibilités de coproduction et de nouveaux créneaux pour diffuser ses produits. Un exemple a été établi, après une expérience menée par un service de relais radio italien privé l'année dernière - et sans aucun frais pour l'ONU -, qu'il y a un public potentiel assez important pour les programmes radio des Nations Unies en Europe occidentale. Puisque les stations de radio européennes n'utilisent pas d'habitude ces programmes, la Division de la production écrite et audio-visuelle exploitera le service relais pour atteindre ses auditeurs directement sur ondes courtes ou moyennes.

Au paragraphe 17) de la résolution 43/60, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de veiller à ce que le Groupe des Caraïbes exécute intégralement son programme et, notamment, applique les dispositions de la résolution 38/82 B en date du 15 décembre 1983, qui demandait des programmes radio en français créole et en néerlandais papiamentu. Je suis heureuse de pouvoir dire au Comité que, sur la base des réactions aux deux programmes radio pilotes produits l'été dernier, notre groupe des Caraïbes a commencé à produire de façon régulière dans ces langues en février de cette année. Le magazine en néerlandais papiamentu est distribué à 23 organisations de radiodiffusion, et celui en français créole est distribué à 18 organisations.

Au paragraphe 18) de la même résolution, l'Assemblée générale demandait également au Secrétaire général "de maintenir en fonctions le Groupe du Moyen-Orient et des Etats arabes, qui produit des programmes de télévision et de radio en arabe, et de renforcer et de développer ce groupe de manière qu'il puisse fonctionner de façon efficace". Pour des raisons professionnelles et administratives évidentes, les programmes radio sont produits par les divers groupes des sections radio et les programmes vidéo ou télévisés par la section vidéo. Cependant, et ceci s'applique à la programmation arabe, il y a une collaboration permanente entre ces sections, qui tient compte des besoins linguistiques et régionaux, en particulier pour les services d'adaptation, de narration et d'appui à la production. Le Groupe régional du Moyen-Orient de la Section radio fonctionne efficacement et, en termes de ressources humaines et de besoins de la région desservie, il soutient avantageusement la comparaison avec d'autres groupes régionaux de la Division de la production écrite et audio-visuelle.

Je pourrais ajouter à cet égard que, après en avoir discuté avec un groupe de journalistes radio et télévision arabes venus en visite récemment à New York, nous sommes actuellement en train de revoir le mode de distribution ainsi que le contenu de nos produits vidéo destinés au Moyen-Orient.

Nos magazines télévisés les plus réguliers, World Chronicle et L'ONU en action, continuent de gagner en popularité dans le monde. World Chronicle, par exemple, est diffusé par 65 stations d'intérêt public aux Etats-Unis ainsi qu'aux Philippines, à Trinité-et-Tobago et dans le Territoire sous tutelle des Iles Pacifique. Elle est en outre retransmise par 45 autres stations radio dans le monde.

La Division de la diffusion est responsable de la rationalisation et de l'efficacité des fonctions de distribution. Afin de garantir la diffusion efficace des messages des Nations Unies vers le plus large public possible à travers le monde, divers moyens de communication sont utilisés, dont la distribution physique

et électronique - qui donne accès aux relais par l'intermédiaire des contacts entretenus avec des ONG et diverses institutions -, les accréditations de presse, la coordination de conférences, les réunions d'information, les projections de films et d'autres services au public.

La Division pourvoit 105 cinémathèques dans les centres d'information et les bureaux locaux du PNUD disséminés dans le monde en varia, vidéos et magazines TV. La Division offre également ses services à 40 distributeurs également dispersés dans le monde ainsi qu'aux organismes et programmes des Nations Unies, aux ONG accréditées auprès de l'ONU, aux missions permanentes, aux organisations de radiotélédiffusion et aux acheteurs potentiels de nos programmes.

Le nombre d'émissions L'ONU en action distribuées est passé de 1 134 en 1987 à 4 018 en 1988. Les émissions World Chronicle distribuées gratuitement sont passées de 210 en 1987 à 906 en 1988. On a également constaté une nette augmentation des ventes d'émissions World Chronicle : 234 en 1988 contre 39 en 1987. En 1988, 1 571 films ont été envoyés aux cinémathèques des centres d'information ou du PNUD contre 1 342 en 1987.

Le Département espère lancer l'édition internationale de World Chronicle, attendue pour l'automne 1989. On étudie également la possibilité de faire introduire par les compagnies aériennes nos films et nos vidéos dans leurs programmes diffusés en vol.

Le Département compte lancer cet été un nouveau catalogue films et vidéos plus complet en anglais et en français. Le dernier catalogue anglais a été publié en 1986, tandis que le dernier catalogue français l'a été en 1985.

Le Département a également fait de son mieux pour associer davantage des éditeurs extérieurs aux publications de l'ONU, afin d'améliorer la diffusion du matériel produit par les Nations Unies. Travailler par l'intermédiaire d'éditeurs établis nous permet d'utiliser leurs réseaux de distribution pour diffuser le plus grand nombre possible de publications dans les différentes langues. Nous comptons actuellement 53 titres en cours de publication à l'extérieur, soit 41 de plus que l'année dernière; 21 en sont au stade de la production, 9 au stade contractuel et 23 en cours de négociation.

Les sujets traités comprennent le désarmement, les sociétés transnationales et le développement de l'Afrique. En 1988, les ventes de nos publications ont rapporté environ 80 000 dollars en droits d'auteur, et l'ONU a réalisé plus de 20 000 dollars d'économies sous forme d'exemplaires gratuits. Les revenus se sont accrus de plus de 30 % par rapport à 1987. Ils sont portés au crédit du Fonds général de l'Organisation et ne reviennent pas au Département.

La Section de coopération avec les organisations non gouvernementales du Département s'est montrée extrêmement efficace en augmentant sa capacité de diffusion d'informations pour atteindre plus de 1 000 ONG associées au Département à travers le monde. Par rapport à 1987, ce chiffre représente un accroissement de 24 % du nombre des ONG bénéficiant des services du Département.

Pour ce qui est de notre appui aux journalistes et correspondants accrédités, le Département a octroyé plus de 6 000 accréditations en 1988. A l'occasion de la visite de M. Gorbatchev, le Groupe des accréditations et nos services techniques ont prêté leur concours à plus de 1 100 représentants des médias.

Les succès diplomatiques récemment remportés par les Nations Unies semblent avoir eu un effet sur la nature des demandes d'information qui parviennent au Siège ainsi que sur le nombre de visiteurs. La recherche de la paix et le maintien de la paix ont été par ordre de popularité le premier et le troisième sujets des demandes d'information en 1988 et deux des trois sujets les plus importants abordés dans les réunions d'information au Siège et à l'extérieur. D'après les trois premiers mois de l'année, nous nous attendons à un accroissement d'un tiers du nombre des visiteurs aux Nations Unies par rapport à 1988 ainsi qu'à un accroissement de 40 % du nombre de visites guidées. Je suis enchantée de pouvoir vous informer de ce que, après 20 ans de déficit, nos visites guidées au Siège sont enfin devenues rentables en 1988.

Un aspect remarquable des activités du Département de l'information est qu'elles se déroulent en grande partie ailleurs qu'au Siège. En effet, plus de la moitié de ses effectifs sont déployés sur le terrain. Pour l'exercice biennal à venir, 353 des 685 postes inscrits au budget ordinaire du Département seront ailleurs qu'au Siège. En effet, dès 1946, la résolution 13 de la première session de l'Assemblée générale recommandait la création de bureaux auxiliaires "afin d'assurer, dans toute la mesure du possible, que les peuples de toutes les parties du monde soient renseignés sur les Nations Unies". La même résolution disposait que "le Département et ses bureaux auxiliaires devraient être organisés de façon à pouvoir discerner les tendances de l'opinion mondiale à l'égard des Nations Unies et la mesure dans laquelle les travaux de celles-ci sont portés à la connaissance du public".

Les centres d'information des Nations Unies ont continué à bien fonctionner tout au long de l'année. Certains centres ont pu, grâce à l'évolution de leurs relations avec la presse et les organismes de radiodiffusion, obtenir des plages horaires pour les programmes audio-visuels produits au Siège. D'autres ont contribué de façon substantielle à la programmation locale. Les directeurs des centres sont souvent interviewés à la radio et à la télévision, et, à leur initiative, un certain nombre d'émissions spéciales ont eu lieu sur les commémorations et les sujets propres aux Nations Unies. En outre, des expositions ont été organisées dans des bâtiments publics, des écoles et dans les locaux des centres à l'aide de photos, d'affiches, de panneaux muraux et de divers documents et publications de l'ONU fournis par les centres. Ceux-ci ont également fourni des services d'information à de nombreux organismes et programmes des Nations Unies en organisant des séminaires, des expositions, des conférences de presse et des réunions d'information pour la presse et les ONG.

Afin d'améliorer la coordination des activités des bureaux extérieurs et du Siège, aussi bien pour les questions de programme que d'administration, nous avons continué à organiser des réunions régionales avec les directeurs des centres d'information. Ainsi, outre la réunion organisée pour les directeurs d'Afrique et d'Asie en 1987, nous en avons tenu une pour les directeurs des centres européens à Moscou en 1988 et une autre pour les directeurs des bureaux des Amériques à Mexico en février de cette année.

La coopération sur le terrain entre le Département et le PNUD s'est renforcée l'année dernière grâce au texte initial de l'Entente entre le Département et le PNUD pour la rationalisation de la représentation des Nations Unies sur le terrain, qui a marqué le début du processus visant à rendre les relations entre le Département et le PNUD plus fructueuses pour tous et qui a réduit les risques de double emploi. Le texte a été distribué à tous les représentants et coordonnateurs résidents du PNUD ainsi qu'à tous les directeurs des centres d'information pour examen et avis. On s'attend à ce que l'Entente entre le Département et le PNUD

soit mise à l'épreuve sur le terrain pendant un an. Elle devra ensuite être une nouvelle fois examinée et arrêtée définitivement au Siège à la lumière de l'expérience acquise ainsi que des commentaires et suggestions reçus des représentants des deux organisations sur le terrain.

Nous avons commencé, au Groupe de l'évaluation des programmes et de la recherche en matière d'information, qui sera maintenant attaché à mon bureau, un programme de recherche pour évaluer le degré de connaissance et de compréhension des Nations Unies parmi les populations des différents pays. Nous serons ainsi à même de voir si le Département s'acquitte avec succès d'un de ses mandats originels, à savoir informer le grand public et lui faire comprendre les activités des Nations Unies. Nous sommes également en train de vérifier les principales sources d'information sur l'ONU dont disposent les gens pour nous assurer de ce que nos produits d'information atteignent notre public le plus efficacement possible. Pour les Etats Membres qui comptent des centres d'information des Nations Unies, nous sommes en train de terminer l'étude des moyens de communication susceptibles d'améliorer la médiatisation de nos produits.

Le Groupe est également responsable de la coordination des exercices d'auto-évaluation, dont un, celui sur l'impact de la Chronique des Nations Unies, se trouve soumis à l'examen du Comité dans le document A/AC.198/1989/3.

A cet égard, je voudrais attirer l'attention du Comité sur les recommandations qui se trouvent dans la partie VII du rapport, concernant les abonnements, les échéances de production et de distribution, la présentation générale, la nécessité d'étudier de façon suivie les caractéristiques des lecteurs et la situation des éditions dans les cinq autres langues que l'anglais. Je me propose, avec votre permission, de discuter plus en détail la question de l'impact de la Chronique et de nos autres publications une fois que nous aborderons ce rapport.

A mon arrivée à l'Organisation des Nations Unies en 1987, une de mes premières initiatives a été d'examiner comment nous pourrions améliorer les techniques de production, et plus particulièrement de diffusion de l'information, au Département, au Siège et sur le terrain. Le Comité de l'information a soutenu ce projet en recommandant lors de ses deux dernières sessions que nous continuions à explorer la faisabilité de l'application de techniques modernes dans ce domaine.

Il y a quelques mois, nous avons terminé une enquête préliminaire sur ce que nous faisons et sur ce que nous projetons de faire en la matière en mettant l'accent sur les applications informatiques. Parallèlement, nous avons établi un plan sur quatre ans visant à rendre l'informatique accessible à chaque groupe du Département pour une série d'applications, dont le traitement de textes, la publication électronique, les télécommunications et les systèmes de gestion de l'information. Ce plan a été établi par un groupe d'études sur les innovations techniques, constitué au sein du Département et approuvé par un comité directeur composé de tous les directeurs du Département. Des représentants de la Division des services électroniques prennent part à ce travail pour assurer la coordination avec les plans et politiques techniques globaux du Secrétariat. Ce mécanisme, que j'ai mis sur pied à la mi-1988 en réponse à la dernière recommandation du Comité en la matière, est, à ma connaissance, la première structure de ce genre dans un département du Secrétariat. Le groupe poursuit son travail cette année en élaborant des projets ponctuels. Conformément au paragraphe 1 9) b) de la résolution 43/60 A, le Comité est saisi d'un rapport sur la question dans le document A/AC.198/1989/4, qui comprend un organigramme expliquant le calendrier d'exécution prévu.

Notre réalisation majeure dans ce domaine a été l'expansion de notre système de courrier électronique. A l'heure actuelle, 25 centres d'information et services des Nations Unies, dont deux centres dirigés par des coordonnateurs résidents du PNUD, sont reliés au système de courrier électronique du Département. Le nombre de centres d'information ainsi équipés devrait passer à 37 en 1989 et tous les centres où cela est techniquement possible devraient être reliés dès 1991. A la fin de 1989, le système de courrier électronique sera opérationnel dans des centres de toutes les grandes régions du monde. Parallèlement, nous avons commencé à installer des systèmes de transmission par télécopie dans divers centres d'information. Pour l'instant, sept d'entre eux disposent d'un télécopieur, chiffre qui devrait passer à 17 d'ici la fin de cette année et à 39 pendant la période 1990-1991. Ces mesures amélioreront considérablement les communications entre le Siège et les centres, ainsi qu'entre les centres et des relais locaux tels que les médias ou les organisations non gouvernementales. Il sera également possible d'informatiser de cette manière les rapports envoyés par les centres d'information au Siège, et nous pourrons suivre plus attentivement les activités et l'efficacité globale des centres.

Nous avons eu la chance de bénéficier du précieux concours du Service de formation du Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'organisation de sessions de formation pour notre personnel en matière d'applications informatiques et de traitement de textes.

Nous avons demandé des crédits dans le budget-programme pour le prochain exercice biennal afin de couvrir le coût de la mise au point d'un système électronique global, de contacts et de listes d'adresses, qui permettrait au Département de cibler de façon plus efficace ses produits imprimés et autres ainsi que ses services. Ce système contiendra des données sur les contacts entretenus par les services du Siège ainsi que les centres et services d'information, et sera une meilleure base pour estimer les tirages nécessaires pour chaque titre et chaque langue. En outre, il est également prévu de développer un système lui faisant pendant pour la gestion des stocks des produits du Département.

Je constate avec inquiétude que les ressources dont nous disposons pour accomplir pleinement et efficacement notre énorme tâche sont sévèrement limitées. C'est pourquoi il faudra essayer, durant l'année à venir, d'obtenir des ressources extra-budgétaires pour compléter les crédits alloués au titre du budget ordinaire, et pour nous permettre d'accroître le rendement de nos efforts.

Par exemple, une des meilleures façons d'aider les pays en développement à renforcer leurs médias est d'offrir à leurs jeunes journalistes de la presse écrite ou de la radio-télédiffusion l'occasion de se familiariser avec les dernières techniques dans leur domaine respectif. Le Département de l'information a commencé à explorer la possibilité d'obtenir un soutien externe pour élargir son modeste programme de formation destiné aux journalistes de la presse écrite et de la radio-télédiffusion des pays en développement. Une approche possible serait de réunir les stagiaires dans une agence de presse régionale ou dans un autre centre de formation d'un pays en développement pour ensuite les former au Département même à la fin de la session d'automne. D'autres projets possibles, qui demanderaient également des moyens extra-budgétaires, comprennent la formation de journalistes de la presse écrite et de la radio-télédiffusion des Etats de première ligne ainsi qu'une étude de faisabilité concernant la création d'une agence de presse en Namibie après l'accession de celle-ci à l'indépendance.

Bien sûr, dans le cadre de ces projets, le Département s'est inspiré, et s'inspirera, de la Charte et des autres mandats donnés par l'Assemblée générale et le Comité de l'information.

Jusqu'ici, je me suis montrée plutôt optimiste en ce qui concerne le travail du Département de l'information. Ce n'est que justice, étant donné surtout le dévouement, la loyauté et les efforts du personnel de mon département. En dépit des obstacles considérables que présentent le processus même de restructuration, le processus de sélection, l'insuffisance persistante des locaux, le blocage partiel jusqu'à cette année des crédits ouverts - conséquence de la crise financière - et de nombreux autres problèmes, le personnel a brillamment relevé les défis, et je souhaite lui rendre hommage.

Je dois également dire, en ce qui concerne le Département dans son ensemble, qu'il ne fonctionne pas encore de façon optimale. J'ai évoqué quelques-unes des raisons de cet état de choses : nous commençons tout juste à émerger d'une longue période de contraintes financières parfois arbitraires; le processus de restructuration, bien que presque terminé, doit encore franchir quelques étapes; l'introduction d'innovations techniques, de l'informatisation, de nouveaux logiciels et de stages de formation pour le personnel - éléments indispensables pour le fonctionnement efficace du Département restructuré - n'est pas encore achevée, et il reste encore beaucoup à faire; le Département n'a pas encore le contrôle total de tous les moyens de produire et de diffuser ses produits et, par conséquent, ne peut pas toujours garantir leur arrivée en temps utile à destination.

Ce sont là autant de questions à régler au sein du Secrétariat, et nous nous attacherons à y trouver des solutions adéquates.

Les défis de l'information internationale dans le contexte du multilatéralisme sont innombrables. Les mandats que nous sommes appelés à réaliser sont souvent soit démesurés par rapport à nos ressources ou trop limités dans leur portée, nous obligeant à adopter des stratégies et des tactiques qui ne correspondent pas toujours à l'objectif qu'on se propose d'atteindre. Toutefois, ce défaut chronique qui caractérise l'information aux Nations Unies ne devrait pas nous empêcher d'améliorer nos outils de base : mots, images et sons que nous utilisons comme moyens d'expression et nos techniques de distribution.

Nous croyons surtout qu'il relève de la responsabilité des Nations Unies et du Département de l'information de se servir de ce forum privilégié de l'interdépendance pour prouver au monde entier - par la réalisation de ses programmes - qu'il est possible d'aboutir :

- a) A un équilibre dans la manière dont les enjeux internationaux, tels que vécus quotidiennement, sont rapportés dans les médias;
- b) A une libre circulation de l'histoire quotidienne des peuples du monde entier;
- c) A la définition de normes internationales régissant non seulement les infrastructures nationales, mais aussi les échanges entre pays;
- d) A une tarification raisonnable assurant un accès véritable à l'information.

Car il ne peut y avoir de paix réelle s'il n'y a pas de rééquilibrage dans la distribution des richesses humaines, techniques et financières à travers le monde. Et il ne peut y avoir de développement réel s'il n'y a pas de structures médiatiques standardisées, de diversité de points de vue exprimés et échangés, non seulement entre pays plus développés et pays en développement, mais aussi entre pays en développement.

La capacité d'exprimer le vécu sous une multitude d'angles va de pair avec l'éclosion et l'épanouissement des cultures nationales. Ces capacités se trouvent décuplées lorsque les productions culturelles et médiatiques d'un pays sont présentées dans des pays voisins et, en fin de compte, acquièrent une dimension internationale. Ce sont là des enjeux auxquels notre monde doit faire face.

D'ores et déjà, notre département assume la responsabilité de refléter, par le truchement des programmes internationaux qu'il est appelé à réaliser, la diversité des points de vue et la représentation géographique de notre monde. A notre avis, il faudra encourager l'intensification de débats nationaux sur le rôle que des médias rajeunis et modernisés doivent jouer dans le processus de développement et de dialogue entre différentes sociétés, et en tant qu'élément moteur du phénomène d'internationalisation des enjeux. En bref, il nous faudra garantir que le débat sur l'épanouissement des médias à travers le monde parviendra aux responsables de ces questions et que les expériences vécues, quelle que soit leur source, seront portées, par le truchement des médias, à la connaissance de tous.

Je serais heureuse d'entendre les points de vue et les observations des délégations sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Je vous présente mes meilleurs vœux pour une session fructueuse et productive, qui se traduise par un engagement renouvelé d'oeuvrer pour renforcer l'efficacité des activités d'information pour le compte de l'Organisation.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل بها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
